

saison 2025-2026

**COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

**COMMISSION  
ORGANISATION  
COMPÉTITIONS**  
**LIGUE  
ÎLE DE FRANCE**



**COUPE DE  
LA LIGUE**

**RÉGIONAUX &  
DÉPARTEMENTAUX**

**TIRAGE DES 1/16<sup>es</sup> DE FINALE**

à jouer avant le 8/03/2026

**MASCULINS**

5875056	PARIS SC	-	ST-DENIS HB	5893074
5877009	CLAYE-SOUILLY SHB	-	VILLEMOMBLE HB	5893055
5877016	US LAGNY-MONTÉVRAIN	-	HB AGGL. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	5895020
5878002	AS MANTaise	-	VILLENEUVE-ABLON HB	5894038
5891049	HBC LIMOURS	-	AS BONDY	5893001
5892005	ASV CHÂTENAY-MALABRY	-	BLANC-MESNIL SP.	5893012
5892024	CSM PUTEAUX	-	SAVIGNY HB 91	5891034
5893002	HBC GAGNY	-	AS FONTENAY-AUX-ROSES	5892015
5893004	MONTRÉUIL HB	-	AS HB LES MUREAUX	5878075
5893005	NOISY-LE-GRAND HB	-	CS MONTERELAIS	5877023
5893009	ENT. AULNAY / LE BOURGET	-	STADE DE VANVES	5892029
5893013	AC BOBIGNY	-	USM VILLEPARISIS	5877037
5894026	ENT. PLESSÉENNE HB	-	COM BAGNEUX	5892009
5894055	JOINVILLE HBA	-	VILLEPINTE HBC	5893069
5895018	US DEUIL-ENGHien-MONTMORENCY	-	CS VALENTON	5894031
5895052	HBC PARISIS	-	COURBEVOIE HB	5892014

**LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL**

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex  
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - [www.handball-idf.com](http://www.handball-idf.com)

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

## RAPPELS

### Règle de participation

Tout joueur de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Tout joueur de moins de 18 ans ayant participé à 6 matchs en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

### Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

### Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.  
En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

### FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées.